



« Le Code des procédures collectives ne répond pas complètement aux besoins des entreprises en difficulté ! »

À l'heure où le gouvernement souhaite favoriser le rebond des entreprises et des entrepreneurs, dans le cadre du projet de loi PACTE, il me semble important de revenir sur le traitement des entreprises en difficulté.

Certes, les procédures préventives donnent au chef d'entreprise un temps de réflexion nécessaire pour formaliser un plan et s'entourer de la bonne équipe de travail (comité de direction, actionnariat et conseils) mais, **ce temps ne suffit pas à mettre en place le « bien penser entreprise »** et la bataille de la transformation ne se gagne pas seul.

Il faut mettre en cordée l'actionnariat, les créanciers et les salariés. S'il y a un déséquilibre significatif, l'entreprise ne pourra pas continuer sa course ; il y a un effort à faire de chaque côté.

Dans une entreprise fragilisée, il faut réécrire l'histoire sur un plan économique et se poser les bonnes questions.

Réaliser des économies ne suffit plus, il faut parallèlement prendre de nouveaux marchés en croissance organique ou aller les chercher en croissance externe. Mais avant tout, **il faut avoir la bonne équipe, les bonnes compétences managériales.**

Le rôle de l'équipe de direction en période de transformation nécessite de disposer de toutes les compétences techniques indispensables, mais surtout des qualités humaines exceptionnelles.

Car une transformation c'est 12 à 36 mois de course de fond en terrain accidenté, il faut savoir gérer les situations de crise et prendre la bonne décision, un peu comme un « **pilote de chasse** » ou « **un médecin urgentiste** ». C'est aussi un « **sacerdoce** » où l'unité est une force et conduit l'entreprise vers la réussite.

Trop souvent, le chef d'entreprise est seul et travaille à faire adopter un plan dans un délai court, dont il connaît déjà toutes les failles au moment de son adoption par le Tribunal de commerce et il n'est pas rare de savoir qu'il ne tiendra pas sur toute la durée du plan.

Alors qu'il doit accepter de reprendre son souffle, lever la tête et prendre de la hauteur, **« des cellules d'experts pourraient accompagner la décision du tribunal, challenger les plans et les offres ».**

L'émotionnel, quant à lui, doit rester à la porte du Tribunal.